

PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION CONTRE LA CYBER MENACE

Cette formation propose l'acquisition des fondamentaux, tant sur le plan juridique qu'organisationnel.

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Campus : Centre Broca (FCPS & IREST)

Présentation

Cette formation propose l'acquisition des fondamentaux, tant sur le plan juridique qu'organisationnel.

Objectifs

Donner les principales clés de compréhension de la législation et de la réglementation sur la sécurité et la défense des systèmes d'information.

Savoir faire et compétences

- * Maîtrise des principes fondamentaux relatifs à la protection des installations d'importance vitale.
- * Connaissance des acteurs de la sécurité et de la défense des systèmes d'information.

- * Sensibilisation aux risques de cyber attaques.
- * Connaissance des dispositions spécifiques à la sécurité des systèmes d'information tant au plan national qu'europpéen.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Élisabeth Rolin (Présidente du corps des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, conseillère juridique du directeur général de l'ANSSI, ancienne commissaire du Gouvernement auprès de la CNIL.)

Des experts, principalement dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information ainsi que des praticiens formeront le panel des intervenants.

Pour plus de renseignements (inscription, formation en intra-entreprise...) :

Tél : 01 53 55 27 69 ou 01 53 55 27 05

[✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'accès

Niveau :

Base

Modalités d'inscription

Session : nous consulter : [✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

[✉](#) [✉](#) Vous êtes intéressé.e par cette formation qualifiante ? Vous pouvez remplir le [✉](#) formulaire de pré-inscription en ligne.

Public cible

- * Administrations centrales, déconcentrées et collectivités territoriales
- * Établissements de santé, professionnels de santé et établissements médicaux sociaux
- * Forces armées
- * Entreprises
- * Organisations et syndicats professionnels
- * Centres de recherche

Tarifs

Tarif :

890 €